



Reduction d'impôts pour garde d'enfant

Par **Niko411**, le **16/08/2016** à **17:54**

Bonjour. Me voila séparé de la mère de mon enfant depuis 2ans. Aucun jugement n'a été fait, la garde se fait par arrangements mutuels. Mon ex a fait appel à une garde d'enfant pour récupérer déposer à l'école etc. Et c'est moi qui paye le salaire de cette garde d'enfant. Puis je bénéficierai d'une réduction d'impôts, sachant que le contrat de travail n'est pas à mon nom et aucun jugement prononcé? Merci

Par **Visiteur**, le **14/09/2016** à **14:55**

Bonjour,
Si vous payez, il est nécessaire que le contrat soit à votre nom pour mentionner une somme déduire une somme de votre revenu (les cases 7).

Par **joss38**, le **14/09/2016** à **18:07**

bonsoir. de plus votre ex doit toucher l'aide de la CAF pour faire garder votre enfant et retoucher les frais d'entretien en déduction de ses impôts ou crédit d'impôt. donc soit vous refaites un contrat à votre nom, soit vous ne payez plus